

1) Tableau explicatif des situations possibles sur les glaces de votre club ou école

Situation dans les clubs	Assistant de programme	Entraîneur de club <ul style="list-style-type: none"> • En formation • Formé • Certifié 	Entraîneur régional <ul style="list-style-type: none"> • En formation • Formé • Certifié
Entraîner seul sur une session de Patinage Plus	NON	OUI	OUI
Entraîner seul sur une glace STAR	NON	NON	OUI
Peut donner des cours privés sur une glace Patinage Plus ***	NON	NON	NON
Peut donner des cours privés sur une glace qui regroupe des patineurs PP en dehors de la session PP	NON	NON	OUI
Peut donner des cours privés sur un cours de groupes STAR	NON	NON	OUI (avoir la permission du club; selon la structure du cours de groupe)
Peut aider un entraîneur sur une glace Patinage Plus	OUI Selon le rôle d'un assistant de programme	OUI	OUI
Peut aider un entraîneur sur une glace de cours de groupe Patinage Plus (ici, on ne parle pas d'une session régulière de Patinage Plus)	OUI Selon le rôle d'un assistant de programme	NON	OUI
Peut aider un entraîneur sur un cours de groupe STAR organisé par le club selon les modalités du Programme STAR	OUI Selon le rôle d'un assistant de programme	NON	OUI
Peut aider un entraîneur sur une glace STAR de cours privés et semi-privés.	NON	NON	OUI
Peut être sur la glace pour une compétition Patinage Plus	OUI	OUI	OUI
Peut accompagner des patineurs lors d'une compétition Patinage Plus	NON	OUI	OUI

Peut monter des chorégraphies pour le spectacle de fin d'année	NON Il peut assister selon le rôle d'un assistant de programme	NON	OUI
Peut monter des chorégraphies pour le spectacle de fin d'année du groupe PP	NON Il peut assister selon le rôle d'un assistant de programme	OUI	OUI
Peut être seul sur une glace du programme de patinage synchronisé	NON Il peut assister selon le rôle d'un assistant de programme	NON	OUI

*** Il est interdit d'offrir des cours privés pendant les sessions de Patinage Plus.

2) Récompenses

Voici les récompenses possibles pour vos assistants de programme dans vos clubs/écoles.

1. Bourse aux patineurs *
2. Cartes cadeaux (pas des cartes de crédits prépayés)
3. Remboursement sur inscriptions aux clubs, à des compétitions, écoles hors saisons etc.
4. Fêtes pour eux
5. Cadeaux
6. Autres formes de récompenses (sorties, billets de spectacles, activités, etc.)

* S'assurer de respecter les directives du Ministère du Revenu

3) Assistant / assistante de programme : Rôle

Les assistants de programme (AP) ont été formés par l'entraîneur de Patinage Plus du club pour assister ce dernier dans la prestation du programme de Patinage Plus. D'âges et d'expérience variés (patinage artistique, hockey, adulte), ils doivent posséder des habiletés et des connaissances adéquates pour exercer cette fonction. On confie aux AP des tâches appropriées pour leur âge et leurs aptitudes.

Les AP ont pour rôle :

- D'aider à diriger ou de diriger les périodes d'échauffement et de récupération, de même que les activités en groupe.
- De diriger les circuits et les rotations.
- D'aider à aménager les circuits et les stations.
- D'aider les patineurs qui pourraient avoir besoin d'aide supplémentaire.
- De prendre les présences.
- De chronométrer les habiletés qui présentent un aspect de vitesse.
- De prêter assistance de façon générale aux entraîneurs pendant la séance.
- D'Encourager les patineurs et de faire des commentaires généraux.
- D'aider au besoin à faire le suivi de l'acquisition des habiletés.

FORMATION DES ASSISTANTS DE PROGRAMME



Les assistants de programme (AP) sont formés par un entraîneur de Patinage Plus pour épauler ce dernier dans la prestation du programme de Patinage Plus. Les assistants de programme proviennent de différents groupes de personnes :

- Les patineurs du club
- D'anciens patineurs
- Des patineurs qui pratiquent d'autres sports de glace (hockey, ringuette ou patinage de vitesse)

Les assistants de programme devraient présenter les qualités suivantes :

- De bons communicateurs et démonstrateurs
- Des personnes enthousiastes
- Esprit d'équipe et modèles pour les patineurs
- Sens des responsabilités
- Ponctuels
- Patients
- Préparés et organisés
- Aptes à diriger le groupe, à encourager les patineurs et à les féliciter
- Aptes à faire circuler les patineurs tout en instaurant une ambiance de jeu

Les AP doivent être membres en règle de Patinage Canada pour être admissibles à exercer des tâches de bénévole durant la session. Il est conseillé d'avoir recours à des AP âgés de plus de 11 ans qui sont aptes à faire la démonstration des habiletés de base (soit de niveau du test préliminaire de style libre). Le club peut, à sa discrétion, accepter des AP plus jeunes, mais il ne devrait ne les affecter qu'à des tâches qui conviennent à leurs aptitudes et habiletés de patinage. Les tâches particulières qui incombent à tous les AP doivent être appropriées à leur âge et à leurs capacités.

Le rôle des AP peut impliquer :

- D'aider l'entraîneur à mener ou mener eux-mêmes les périodes d'échauffement et de récupération de même que les activités en groupe.

- D'aider à installer les circuits et les stations.
- De diriger les circuits et les rotations.
- De faire la démonstration correcte des habiletés de patinage.
- D'aider les patineurs qui pourraient avoir besoin d'aide supplémentaire.
- De prendre les présences
- De chronométrer les habiletés qui comportent un aspect de vitesse.
- D'aider de manière générale les entraîneurs pendant les séances.
- D'encourager les patineurs et de leur faire des commentaires généraux.
- D'aider à faire le suivi de l'acquisition des habiletés.

Les AP n'ont pas pour tâche :

- De donner des leçons aux stations d'enseignement.
- D'enseigner les habiletés.
- D'évaluer les habiletés.

Les AP sont des démonstrateurs et des aidants, mais ils ne devraient pas avoir pour tâche d'enseigner les habiletés aux séances de Patinage Plus.

Les AP devraient être facilement reconnaissables sur la glace de manière à faciliter la circulation de tout le monde et à donner une bonne image de la séance de Patinage Plus. Par exemple, ils devraient porter le même type de blouse ou chemise, une écharpe de la même couleur ou encore des vestes identiques, c'est-à-dire un article qui les distingue des entraîneurs et des autres patineurs sur la glace.

L'entraîneur de Patinage Plus (ou l'équipe des entraîneurs) a la responsabilité d'assurer la formation des AP du club avant la première séance de patinage de même que de rafraîchir leurs connaissances et leur donner une rétroaction pendant la saison. Il pourrait être plus économique ou commode pour un club d'organiser en collaboration avec d'autres clubs de la région une séance régionale de formation des AP en combinant leurs ressources.